

## Biodiversité : le défi de long terme des gestions d'actifs

Par Sylvie Malécot, Présidente de Millenium – Actuariat & Conseil, Vice-Présidente de l'Académie de Comptabilité

Plus aucun investisseur, société de gestion ou entreprise ne peut aujourd'hui occulter la question de la biodiversité. On est tenté de dire : Mieux vaut tard que jamais ! Le monde prend conscience de la menace grandissante qui pèse sur la biodiversité et le capital naturel.

Le monde scientifique ne cesse de rappeler que la biodiversité et les écosystèmes sont dégradés actuellement à un rythme exceptionnel et inquiétant. Le rapport de synthèse de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alertait ainsi en 2019 que, « *La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier* ».



L'être humain en demande de plus en plus à la nature, ce qui n'a rien de durable. Les interactions complexes entre le capital naturel (eau, sous-sol, air, forêts et océans) et la biodiversité (profusion et diversité des espèces, génomes et écosystèmes) signifient que ce que nous infligeons à d'autres êtres vivants peut en définitive aussi nuire à notre environnement.

Prenons l'exemple de la pêche à la baleine. Quand on l'évoque, beaucoup pensent d'abord à la maltraitance animale. Mais c'est aussi un enjeu climatique. La diminution du nombre de baleines entrave l'un des principaux processus naturels de piégeage du carbone. Au cours de sa vie, une baleine absorbe en moyenne quelque 33 tonnes de dioxyde de carbone. Si elle meurt de mort naturelle, elle sombre au fond de l'océan où elle piège ces émissions pendant des siècles. Les déjections de baleines contribuent aussi à la fertilisation du phytoplancton qui piège environ 40% des émissions de dioxyde de carbone. Moins de baleines signifie inexorablement une planète plus chaude.

La perte de biodiversité est donc non seulement un problème environnemental, mais aussi un enjeu lié au développement, à l'économie, la sécurité, la société et l'éthique.

Pour lutter contre cette dégradation de la biodiversité, la préserver, voire la restaurer autant que possible, une action ambitieuse de tous les acteurs est nécessaire : pouvoirs publics, citoyens-consommateurs et ONG, entreprises, scientifiques. Les institutions financières ont un rôle à jouer.

Le thème de la biodiversité gagne aussi le terrain de la réglementation, qui se veut de plus en plus incitative. Les réglementations récentes (taxonomie, article 29 de la loi LEC, comptabilité extra-financière, ...) sont des moteurs de cette prise de conscience, au même titre que les Conférences des Parties (COP), sur le climat et sur la biodiversité. Elles restent pourtant l'apanage des nations

européennes, et s'exportent avec difficulté, tant outre-Atlantique qu'en Chine et dans les pays émergents.

En France, le législateur a adopté des dispositions qui contraignent les établissements financiers à divulguer leurs risques et conséquences concernant la biodiversité et le climat. Dès cette année 2023, ils doivent en outre indiquer quelle part de leurs investissements sont conformes à la taxonomie de l'Union Européenne. Début 2022, le groupe de travail sur les risques financiers liés à des facteurs naturels avait présenté le dernier prototype de sa gestion des risques liée aux facteurs naturels.

L'orientation est claire : dans la mesure où le monde reconnaît la biodiversité comme une valeur pour l'humanité, la valeur accordée à la nature va progresser. Il en résulte une vérification accrue des portefeuilles et donc aussi des dommages que les entreprises dans lesquelles on investit causent à la nature. La bonne nouvelle est que le panel de placements liés à la thématique s'agrandit, et que la gestion d'actifs contribue de plus en plus activement à financer des projets liés à la restauration de la biodiversité.

Le degré de maturité des investisseurs institutionnels sur cette thématique est très inégal. Il y a certes un niveau de connaissance accru des enjeux. Si tous les acteurs sont désormais convaincus de l'importance des risques et des opportunités liés à la biodiversité, ceux qui sont engagés pour préserver la biodiversité depuis plusieurs années sont principalement en France les grands assureurs, les institutions de la sphère publique – CDC, FRR, ERAFP, Ircantec – et bien sûr les asset managers et les groupes bancaires. A l'échelle européenne, on peut s'étonner que les grands fonds de pension nordiques ou néerlandais ne soient globalement pas plus avancés dans leur réflexion, et la mise en œuvre opérationnelle dans leurs portefeuilles.

On peut citer quelques exemples d'actions concrètes menées ces dernières années par les acteurs français :

- inclusion de critères relatifs à la déforestation et à la biodiversité dans les politiques de financement et d'investissement, certains depuis 2012 ;
- dialogue avec les clients dans les secteurs les plus sensibles, propositions de produits et services s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature ;
- signature d'engagements *act4nature* , et publication de bilan d'actions menées ;
- publication de positions sur la protection de l'océan ;
- extension à la biodiversité des programmes de recherche soutenus par les Fondations Groupe ou soutien à des ONG engagées.

Par ailleurs, de plus en plus d'*asset owners*, mais également d'*asset managers* à qui ils confient des mandats, sont signataires du «*Finance for Biodiversity Pledge*». Dans ce cadre, sont initiés des entretiens avec des entreprises dans des secteurs fortement impactés, afin de comprendre les activités des différentes entreprises et leurs conséquences sur la biodiversité.

Les Groupes déploient des actions transverses, notamment pour améliorer la connaissance des impacts et des moyens de suivi et d'action : soutien à la R&D, partenariats ciblés, sensibilisation des parties prenantes internes et externes.

Via leur engagement actionnarial, les investisseurs incitent les entreprises qu'ils détiennent à affecter des coûts monétaires à leurs différents impacts sur l'environnement, ce qui permet de comparer les effets de différentes activités au même niveau. De plus en plus, des demandes sont formulées sur des mesures non monétaires visant à minimiser les conséquences sur la biodiversité sur la base des conditions locales.

Entre l’empreinte carbone, la biodiversité, l’eau, la forêt, la gestion des déchets, la gestion des métaux rares, mais aussi les questions sociétales et sanitaires, la question de l’accès aux données et de leur traitement devient fondamentale pour tous les investisseurs.

Sur un sujet presque simple, comme la décarbonation, il est déjà difficile de se mettre d’accord sur quelques indicateurs. La biodiversité est un sujet protéiforme : on se contente le plus souvent aujourd’hui de mesurer les conséquences sur le capital humain. Cela se construit au travers de modélisations complexes, neuronales, intellectuellement intéressantes, mais n’ayant pas encore fait la preuve de leur efficacité sur long terme.

Plus l’univers d’investissement est large, plus la comparabilité des données est difficile. Le besoin de données est énorme, et il importe de les croiser, d’aboutir à des mesures d’impacts, positifs et négatifs, sur toutes les composantes. Certains plaident pour une agrégation des données, pour les rendre plus facilement exploitables. Mais sans tomber dans l’écueil de la source unique...

L’équilibre est compliqué, mais aussi coûteux. Cela nécessite des expertises multiples, et une capacité d’analyse des données, tant au plan informatique qu’en matière de ressources humaines dédiées. On peut faire dire ce que l’on veut à un chiffre. La question des données est donc centrale, afin d’éviter deux écueils : le *greenwashing* et l’explosion des coûts de gestion, liée au traitement des données... Cela impacte négativement le rendement financier, ce qui peut ne pas être compris des adhérents, sociétaires, cotisants...

Afin d’analyser et de piloter les impacts sur la biodiversité, le consensus s’appuie sur les pressions de l’IPBES. En effet, la **Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES)**, organe intergouvernemental créé en 2012, placé sous l’égide du Programme des Nations Unies et regroupant 132 pays, a classé, pour la première fois à une telle échelle et sur la base d’une analyse approfondie des données disponibles, les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l’échelle mondiale. Il s’agit, classés par impact décroissant sur la biodiversité de la planète :

- ✓ des changements d’usage des terres et des mers, tels que la déforestation ou l’artificialisation des sols ;
- ✓ de l’exploitation directe de certains organismes, via la pêche ou la chasse ;
- ✓ du changement climatique ;
- ✓ de la pollution ;
- ✓ des espèces exotiques envahissantes, dont le moustique-tigre ou le frelon asiatique sont deux exemples parmi des centaines.

Ces cinq pressions peuvent être abordés via des indicateurs agrégés, à l’instar des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le changement climatique, ou bien via des indicateurs pertinents pour des sous-catégories, comme la déforestation ou l’artificialisation des sols, une pollution en particulier, etc... Elles permettent de rendre compte des impacts sur la biodiversité de façon concrète et en intégrant leur diversité et la variété des actions nécessaires à la préservation de la biodiversité.

Si la COP 27 sur le climat s’est clôturée à Sharm-El-Sheikh avec un goût d’inachevé, un accord a été trouvé sur le cadre mondial de préservation de la biodiversité lors de la 15e Conférence des Parties (COP 15) qui s’est tenue à Montréal en décembre 2022. L’accord prévoit en particulier la protection de 30 % des terres et de 30 % des mers à échéance 2030. Il clarifie par ailleurs le cap pour la période 2020-2030, pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer en fixant des objectifs quantifiés,

mesurables et dotés d'un cadre de suivi. Cet accord dynamique tiendra compte de l'évolution des écosystèmes pour adapter les actions et les efforts de préservation.

Toutes les actions de la sphère financière en faveur de la biodiversité apparaissent désormais comme autant de signes positifs vers la réhabilitation d'un monde meilleur. Mais ce sont des politiques de long terme qui s'enclenchent, et il serait illusoire de chercher quelque élément de corrélation avec des performances financières de court terme.

Le respect de la planète finira-t-il par imposer la vision de long terme dont ont besoin les investisseurs pour penser sereinement leur gestion d'actifs ?

*Achévé de rédiger le 15 janvier 2023*

